LE E-PASS CULTURE SPORT DU CONSEIL REGIONAL

➢ C'EST QUOI ?

Le E.Pass jeunes est une aide financière mise en place par la Région des Pays de la Loire qui a pour but d'aider les jeunes ligériens et ligériennes dans les différents parcours jeunesse, santé, culture, sport… : le E.pass culture sport facilite les sorties et l'engagement citoyen.

➢ C'EST POUR QUI ?

Vous pouvez faire bénéficier du E.Pass vos jeunes adhérent.e.s entre 15 et 19 ans habitant en Loire-Atlantique ou scolarisé.e.s en lycée, MFR, CFA, IME ou établissement d'enseignement supérieur.
Pour cela, la personne intéressée doit télécharger l'appli sur son téléphone mobile ou se connecter sur le site internet E.Pass /maregion et vous présenter la preuve de la création de son compte.
Un code lui sera demandé pour bénéficier :

- soit du coupon "E.coupon pratique artistique ou sportive" pour bénéficier de 16€ de réduction
  sur la licence
- soit du coupon "E.coupon engagement citoyen ou chantier bénévole" pour bénéficier de 60€
  pour passer le BAFA/BAFD ou le PSC1 (diplôme de secourisme).

Une fois connecté.e à son compte utilisateur (soit sur son téléphone, soit sur son ordinateur), l'adhérent.e va sélectionner le E.coupon souhaité et entrer notre code partenaire : **308887087** ou bien scanner le QR code qui s'affiche.
La Ligue de l'enseignement des Pays de la Loire reçoit ensuite la demande. Il vous faudra vous assurer auprès du secrétariat Affiliations de sa bonne réception. La région Pays de la Loire effectuera le paiement directement à la Ligue de l'enseignement des Pays de la Loire qui vous remboursera.

Voir Jean-Mi pour plus d'informations.

Plus d'informations : e.pass culture sport | Région Pays de la Loire
Faire une demande : e.pass Pays de la Loire (epassjeunes-paysdelaloire.fr)

LE PASS'SPORT DU GOUVERNEMENT

Le dispositif concernera **les mineur.es âgés entre 6 et 18 ans** dont la famille est éligible à l'allocation de rentrée scolaire et tous les mineur.es qui sont bénéficiaires de l'allocation AEEH. Ainsi, chaque enfant bénéficie d'une réduction de **50 euros sur sa cotisation de club**.

Les familles concernées par le pass'sport vont recevoir un courrier précisant qu'elles peuvent bénéficier de cette réduction. Ce justificatif doit être présenté au club, qui fait sa demande de remboursement sur le site du https://lecompteasso.associations.gouv.fr/

Pour plus d'informations, contacter le CDOS

Les demandes seront regroupées et déposées auprès de Jean Mi ou Françoise qui les déposeront pour remboursement par l'Etat sur le site lecompteasso.fr. Ne tardez pas pas les transmettre.